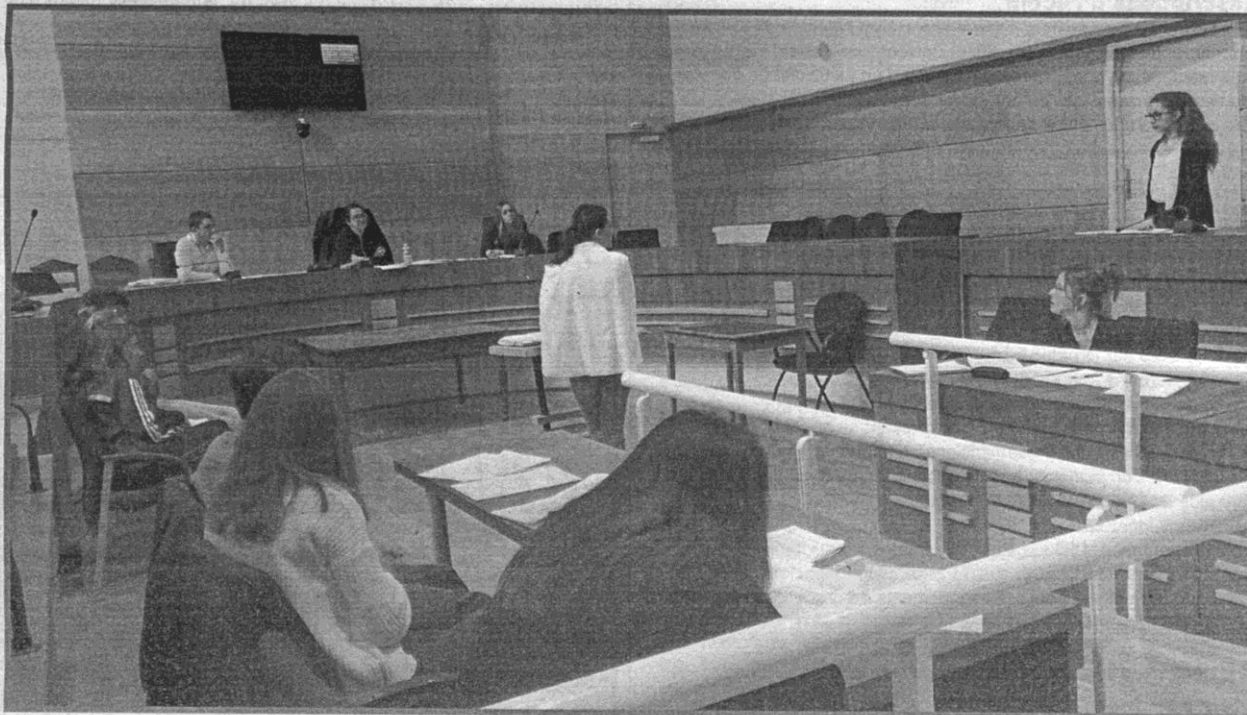


Les dix-neuf élèves de la classe de seconde 11 du lycée Edmond-Perrier se sont prêtés au jeu de rôles des procès simulés de l'association pour la promotion de la citoyenneté des jeunes et des familles. Une immersion active dans la justice française.

Va jouer dans ta cour... d'assises !

Par Sabine Parisot

Trois ans passés aux côtés de Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny durant 22 ans, en tant que juge-avocat, ont fait de Marie Bloyer, CPE au lycée Edmond-Perrier, une fine connaisseuse des rouages de la justice. C'est au pied levé qu'elle a remplacé la juriste professionnelle qui devait présider le procès simulé qui s'est déroulé hier matin au Tribunal de grande instance de Tulle. Une initiative réalisée en partenariat avec l'A.P.C.J.F, l'association pour la promotion de la citoyenneté des jeunes et des familles. Elle regroupe des avocats, assesseurs, éducateurs et médiateurs et met à disposition des outils pédagogiques, tels ces procès simulés, capables de mettre les jeunes en situation de réalité dans un tribunal comme de susciter le débat au sein de la classe sur des sujets délicats tels la violence, le harcèlement ou encore les informer sur l'accès aux droits.



UN JEU SOLENNEL

Mené conjointement avec Caroline Raymond, professeur d'histoire-géographie, depuis la rentrée scolaire dans le cadre de l'éducation morale et civique, Marie Bloyer et les élèves de seconde 11 ont tenu leur rôle pendant 2h30 hier matin. L'exercice d'éloquence est parfois délicat pour les jeunes gens mais l'endurance de tous est sans faille. Les échanges entre «Madame la Présidente», «les mis en cause» et la «victime» sont parfois troublants de vérité. Les échanges de regards se font complices et encourageants quand

vient le moment de se présenter à la barre. Dans le public, les membres du conseil de vie du collège venus assistés au jugement. «On y a cru, on est vraiment rentrés dans l'histoire» témoignent-ils. En amont, ils ont été les spectateurs de vraies audiences. «Nous sommes venus voir des affaires de consommation de stupéfiants, d'abus de confiance et d'escroquerie fin mars» explique Caroline Raymond. Encore avant, ils ont dû choisir parmi une dizaine d'affaires celle qui allait être le

Une affaire très sérieuse où il faut débattre des faits et des actes et rendre justice (SP)

théâtre des événements. Le choix s'est porté sur une affaire de mœurs : «une agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans avec violence et menace d'une arme». Les faits sont inspirés de la réalité. Une toile de fond omniprésente qui confère à l'expérience une ambiance particulière. L'an passé, la même affaire avait suscité l'engouement des élèves. Leurs verdicts se révèlent plus sévères que les vrais magistrats... Avant cette décision, il a fallu aux élèves plusieurs étapes de préparation.

Pendant une heure tous les 15 jours, ils ont appréhendé le fonctionnement global de la justice, se sont répartis les rôles et ont préparé qui sa plaidoirie, qui sa réquisition. «La liste des rôles leur a été confiée, ils ont choisi. Nous avons privilégié l'autonomie dans le travail» détaille encore leur professeur. Margaux s'est transposée dans la peau d'un mis en cause. Elle est une fille, «Ryan» est un garçon. Un brin de provocation dans son attitude démontre sa curiosité pour le «hors cadre». «Je voulais

voir ce que ça faisait d'être à cette place» dit-elle. «Je ne connaissais pas le monde de la justice. C'est un truc à vivre» s'enthousiasme Emma qui a pourtant endossé le rôle de la victime. Pour sa part, Camille s'envisage comme future éducatrice, une révélation qu'elle a eu en devenant celle de «Wali». «Vous sortez victorieux de cette expérience car vous êtes allés jusqu'au bout. Peu d'élèves l'ont fait. Bravo» a conclu Marie Bloyer, à nouveau CPE du lycée Edmond-Perrier.